

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°15-2019

## Crédit Agricole

### Projet du Groupe Crédit Agricole : la CFDT attend plus de concret sur le « Projet Humain »

Le Crédit Agricole vient de présenter ce 6 juin 2019 son projet de Groupe et son Plan Moyen Terme (PMT 2022). Si la **CFDT, première organisation syndicale du Groupe Crédit Agricole**, est globalement en accord avec les objectifs et les ambitions tant financiers que stratégiques de ce Projet du Groupe & PMT 2022, elle reste en attente des déclinaisons concrètes pour les salariés au regard de l'expérience passée.

Par ailleurs, la CFDT trouve insuffisante la place faite aux salariés dans la « Raison d'Etre » qu'a présentée le Groupe, suite à la loi Pacte.

Le Projet du Groupe se décline en 3 piliers : Projet Client, Projet Humain, Projet Sociétal. Sur le Projet Humain, l'objectif d' « offrir toujours à ses clients un accès direct à un responsable de la relation de proximité », un homme ou une femme, nécessitera de ne pas avoir comme seule boussole la baisse des charges salariales mais de mettre les moyens en formation et en effectifs.

L'objectif affirmé d' « être l'employeur préféré en France dans les services financiers et dans le Top 5 en Europe » nécessitera d'avoir un management plus participatif et un dialogue social plus volontariste. Les négociations sur la mise en place des Comités Sociaux & Economiques dans nombre d'entreprises du Groupe où les moyens d'intervention des organisations syndicales ont, bien souvent, nettement diminué sont en contradiction avec l'affichage d'un Projet Humain ambitieux.

Aussi la CFDT demande une mise en œuvre qui devra prendre en compte les éléments suivants :

- **plus de moyens en effectif et en formation, l'humain n'est pas un coût mais un investissement ;**
- **un dialogue social volontariste avec de l'imagination sociale ;**
- **une place prépondérante au travail humain qui devra être porteuse de sens pour les salariés.**

Sur la « Raison d'Etre », les salariés sont renvoyés à un statut d'« exécutants » au service des clients, mais ne sont pas considérés comme partie constituante de l'entreprise et prenant part aux décisions. En effet, il est noté sur la gouvernance qu'il s'agit d'une gouvernance d'élus représentant ses clients.

- **La CFDT revendique que dans chaque structure de plus de 1000 salariés il y ait des administrateurs salariés ayant les mêmes droits que les administrateurs « classiques ». C'est le cas à Crédit Agricole S.A., CACIB, Amundi et LCL mais pas au sein des caisses régionales ni dans les autres filiales du Groupe.**

La CFDT interviendra dans les différents lieux pour faire valoir ses revendications.

Fait à Paris, le 6 juin 2019

Contacts :  
Emmanuel DELETOILE, secrétaire national : 06 81 99 01 54  
Presse : 06 89 04 25 27